



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs techniques chefs de travaux

Question écrite n° 56993

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur la réforme concernant les professeurs chefs de travaux et plus particulièrement sur la question de la revalorisation de leurs fonctions. Il apparaît en effet que dans le cadre des négociations engagées, les représentants de ces enseignants se sont sentis écartés de discussions aussi importantes que celles relatives à la mise en oeuvre du suivi des périodes de formation en entreprise, aux projets pluridisciplinaires à caractère professionnel et aux travaux personnels encadrés. Considérant l'importance de ces axes de réforme auxquels ces enseignants sont favorables, il lui demande quelle est sa position sur la conduite de ces discussions et sur les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour assurer la réussite de cette réforme.

Texte de la réponse

La situation des chefs de travaux retient toute l'attention du ministre délégué à l'enseignement professionnel, puisqu'il a ouvert le 28 mai dernier une table ronde à leur sujet, avec leurs représentants syndicaux. Au cours de cette table ronde seront évoquées les questions relatives aux fonctions et missions des chefs de travaux, en particulier au regard des nouvelles mesures prises pour l'enseignement professionnel, en vue d'aboutir à une refonte de la circulaire n° 91-306 du 21 novembre 1991 qui les régit. Seront également abordées les conditions de recrutement, de formation et de mutation de ces personnels. Enfin, afin de rendre la fonction plus attractive, le régime indemnitaire des chefs de travaux devrait être revalorisé. A l'issue de cette table ronde, les décisions prises par le ministère seront de nature à conforter le rôle éminent joué par les chefs de travaux dans les lycées technologiques et professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56993

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 531

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3854